



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>4916</b>	<b>De M. Nicolas Dupont-Aignan ( Non inscrit - Essonne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Santé et prévention</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Santé et prévention</b>
<b>Rubrique &gt; médecine</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Avenir de la gynécologie médicale</b>	<b>Analyse &gt; Avenir de la gynécologie médicale.</b>
Question publiée au JO le : <b>24/01/2023</b> Réponse publiée au JO le : <b>04/04/2023</b> page : <b>3177</b>		

### Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur l'avenir de la gynécologie médicale en France. Inquiets pour l'avenir de leur profession, les gynécologues médicaux réunis en association ont créé récemment un Comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM) pour faire valoir l'intérêt de leur spécificité pour le suivi médical des femmes. La gynécologie médicale est en effet la médecine spécifique de la femme à tous les âges de la vie ; en dehors du caractère strictement thérapeutique, c'est une discipline qui s'inscrit dans la durée et touche à l'intime des patientes, puisqu'elle traite également des questions de relations sexuelles dans le couple et, parfois, des souffrances et violences. Or, après avoir obtenu satisfaction par le rétablissement de leur spécialité supprimée en 1987 et constaté une évolution favorable, notamment en 2003, des conditions de formation au diplôme spécifique de cette discipline, les gynécologues médicaux regrettent l'insuffisance du nombre de postes d'internes offerts pour leur spécialité, bien inférieur à celui qu'a obtenu la gynécologie obstétricale, et que cette insuffisance menace à terme la survie de la profession dans les années à venir. Ce n'est pas une vue de l'esprit si l'on considère qu'il y avait 1 094 gynécologues médicaux en 2007, contre 851 au 1er janvier 2022, soit une moyenne de 2,1 praticiens pour 100 000 femmes ! C'est pourquoi il lui demande s'il entend donner suite rapidement aux demandes formulées par la délégation du CDGM reçue au ministère de la santé le 14 septembre 2022 et visant à obtenir une augmentation significative du nombre de postes d'internes ouverts pour la formation et le respect du principe d'égalité entre toutes les spécialités, en particulier gynécologie obstétrique et gynécologie médicale.

### Texte de la réponse

Au 1er janvier 2022, le nombre de gynécologues médicaux était de 3 017. Malgré une diminution du nombre de praticiens dans cette spécialité, la part de gynécologues médicaux en activité de plus de 50 ans est passée de 69 % à 49 %, alors que parallèlement la part de professionnels de moins de 40 ans a augmenté de 17 % à 29 %. Pour renforcer cette évolution, le Gouvernement a augmenté le nombre de postes ouverts chaque année dans cette spécialité depuis 2012, passant de 30 à 87 postes. De surcroît, l'ensemble des postes ouverts ont été pourvus depuis 2010. Par ailleurs, d'autres dispositions permettent déjà de favoriser l'accès des femmes aux soins gynécologiques. Un grand nombre de médecins généralistes sont, par exemple, formés à l'exercice du frottis et à l'examen gynécologique médical. De même, les sages-femmes sont habilitées à suivre les femmes enceintes et celles qui ne le sont pas, dans le cadre d'un suivi régulier de la santé de la femme, notamment en matière de contraception. Le Gouvernement se mobilise, par la création de divers outils, pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales ou en sous densité médicale, à travers notamment du dispositif du contrat



d'engagement de service public, allocation versée aux étudiants en santé en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif bénéficie notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Au total, depuis la mise en place du dispositif, plus de 3 000 étudiants se sont engagés.